





	SERVITUDE AU TITRE	DE L'ARTICLE L123-2,b
N°	Superficie terrain	Programme de logements
(A)((A)((A)(A)((A)(A)(A)(A)(A)(A)(A)(A)(6400 m²	- minimum 5 logements seront dédiés à un programme de type PLUS
(B)	3162 m²	- Minimum 5 logements seront dédiés à un programme de type PLUS,
XC	29850 m²	- Minimum 10 logements seront dédié à un programme de type PLUS, 10 de type PSLA et 2 PLAI
<u> </u>	5239 m²	- Minimum 24 logements seront dédié à un programme de type PLUS et 1 PLAI
XEXX	19219 m²	- Minimum 27 logements seront dédié à un programme de type PLUS, 15 de type PSLA et 3 PLAI
XFXX	5600 m²	- Minimum 25 logements seront dédié à un programme de type PLUS.
 ⊗ G ⊗	7370 m²	- Minimum 10 logements seront dédié à un programme de type PSLA.

N°	Liste des emplacements réservés Destination	Bénéficiaire
<u> </u>	D 834 - 25 m d'emprise Elargissement à 10 m de la D 216 (route	Etat
<u>₩3</u> ₩	de Sauvagnon) Elargissement de la D 289 (route de Lescar)	Départemen Départemen
****	à 25 m du rond point des quatre chemins à la limite avec la commune de Lescar	Берапенен
7	Elargissement à 10 m de la D 208	Départemen
<u> </u>	Aménagement d'un carrefour du chemin des bois, de la D 616 et du chemin des des écoles. Superficie: 500 m²	Commune
(11)	Création d'un rond point au carrefour du chemin Bernès, de la D 216 et du chemin du stade. Emprise 20 m.	Commune
(12)	Création d'un rond point au carrefour du chemin de Peys, du chemin des écoles,de la	Commune
X 13 XX	D216 et de la D 289.Emprise 20 m. Réservation pour création de voie, du chemin	Commune
···	des Pyrénées) et son prolongement figurant au document graphique et élargissement	
(14)	à 8 m. Elargissement à 10 m du chemin rural dit le Toupis	Commune
(15)	Réservation, pour création d'un chemin piétonnier de 3 m d'emprise, du chemin rural dit de Balat.	Commune
(16)	Réservation du chemin dit Mulé et élargissement à 8 m.	Commune
(17)	Terrain réservé pour cheminement piétonnier de 3 m d'emprise, dit chemin du coupet	Commune
<u> </u>	Terrain réservé pour cheminement piétonnier de 3 m d'emprise, dit chemin de la cascade,	Commune
XXXI - XXXX	route de l'Isle, correspondant au vieux canal du moulin Elargissement à 10 m du chemin rural n° 10	-
<u> </u>	dit chemin morlanné. Elargissement à 10 m du chemin rural n° 3	Commune
<u> </u>	dit chemin de Courneau. Elargissement à 8 m du chemin rural	Commune
22	dit chemin de Péhau-Pradet Elargissement à 8 m de la voie communale dite de bernès.	Commune
<u>23</u>	Elargissement à 10 m du chemin rural dit dit du Luy.	Commune
<u>2</u> 4	Elargissement à 10 m de la voie communale des écoles.	Commune
2 5 	Elargissement à 10 m de la voie communale n° 8 dite de Peys.	Commune
<u> </u>	Elargissement à 8 m de la voie communale n° 7 dite de Castagnet. Création d'un lac, parcelles n°72,73,74,	Commune
<u> </u>	section AB, dans le bois. Elargissement à 10 m de la voie communale	Commune
∞€° ∞ 29	dite chemin du stade. Elargissement à 10 m de la voie communale	Commune
30	n° 3 dite des Arribets. Elargissement à 12 m de la voie communale dite du Courneau.	Commune
31	Elargissement à 8 m du chemin rural reliant le chemin dit de Rebole.	Commune
32	Elargissement à 8 m du chemin rural reliant la D 616 au chemin rural dit de la Lenière.	Commune
3	Décharge municipale. superficie: 14800 m²	Commune
34	Elargissement à 10 m du chemin rural dit le Barail.	Commune
35	Création d'un chemin piétonnier de 3 m d'emprise reliant l'église au nouveau cimetière et à la place "Toubays".	Commune
36	Réservation de la voie sortant sur le chemin Gère-Frances et élargissement à 8 m.	Commune
37	Réservation d' un espace vert écréteur de crue parcelle n° 373, section AH "Lagreze".	Commune
₩ \$8₩₩	Création d'une chicane sur la parcelle n° 78, section AR, pour desservir les terrains et les futures constructions suite au lotissements "Castera" et "Hitet".	Commune
39	liaison piétonne de largeur d'emprise 4 m	Commune
40	Zone réservée "Castagnet" stade (terrain de sports) "Toubays". Superficie: 24850 m²	Commune
41	Zone réservée pour parking du stade Superficie:1950 m²	Commune
42	Réservation pour cheminement piétonnier de 2 m d'emprise entre le lotissement "l'Ensoreyado"et le bourg.	Commune
43	Emprise Bassin Arribets. Superficie: 2310 m²	Commune
44	Emprise Bassin Labarthe. Superficie: 3850 m²	Commune
₩ 45 ₩	Emprise Bassin Stade, D 834. Cheminement Pachère, lotissement	Commune
<u>46</u> <u>47</u>	les Platanes de 3 m d'emprise. Rond point Galabert/Bellocq. Même emprise	Commune
<u>48</u>	que rond point route d'Arzacq. Rond point Pargade/chemin des roseaux Diamètre: 20 m	Commune
49	Chemin Lous Toupis Guilbert de 2 m d'emprise et rond point écoquartier.Diamètre 20 m	
50	Piétonnier centre festif, Belles cimes chemin de l'Oustau (écoquartiers) de 3 m d'emprise.	Commune
<u>5</u> 1	Aire d'accueil des gens du voyage Superficie: 4000 m²	CCLB
52	Cheminement piétonnier Largeur d'emprise: 2 m	Commune
<u> </u>	Cheminement piétonnier sur parcelles: 250 - 476 - 477 - 478 - 485 - 486 Cheminement piétonnier	Commune
₩ 55 ₩	Largeur d'emprise: 2.5 m Emprise Bassin d'orage	CCLB
₹ 56 €	Superficie: 6200 m² Rond point Barraque Peys Diamètre 20 m	Commune
<u>57</u>	Chemin de largeur d'emprise 8 m	Commune
58	terrain réservé pour desserte de la zone 1AUb	Commune
59	Liaison routière D 834 / D 289	Départemen
<u>(60)</u>	Maillage chemin de l'Oustou et 1AUa Création d'un équipement sportif	Commune
∞√ 4∞∞ ⊘ 62 ∞ ∞	Acquisition d'une voirie de 5.30 m d'emprise minimale	Commune
63	Création d'un chemin piétonnier et passage de réseaux d'une largeur d'emprise de 4 m	Commune
	entre l'allée de haute vue et le chemin du bois	